Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024 \_\_

Publié le

ID: 059-215900358-20240712-20240711\_D0035-DE

## 2024/0141 DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE COMMUNE DE AVESNELLES

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 14

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHRETIEN. PETIT. JOSSET. Mmes MERCIER.PREVOST(BLANDO).WAUCHER.CAFFIAU. DELBRUYERE.

Absent ayant donné procuration : Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

M. CHATELAIN à Mme MERCIER

M. WERY à M. BADIDI

Absents excusés : MM. RAVIDAT et ASCONE.

Absents: Mmes DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : Mme MERCIER

## Objet: ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA COMMUNE.

Suite à l'affaire judiciaire qui oppose la commune et un ancien élu et pour laquelle un jugement a été prononcé le 21 juin 2023, la commune a fait appel sur l'ensemble des dispositions civiles.

A cet effet, Me Emmanuel RIGLAIRE assurera la défense des intérêts de la commune dans l'affaire en cours le jeudi 28 novembre 2024 à la Cour d'Appel de DOUAI.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte à ce que Me RIGLAIRE assure la défense des intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à un ancien élu,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 1

1 1 JUIL, 2024

Le Maire,

